



AVIS PUBLIC

AVIS D'ADOPTION DU RÈGLEMENT 19-500

Aux contribuables de la Ville de Chapais

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Madame Mariève Bernier, greffière de la Ville de Chapais;

QUE le Conseil de la Ville de Chapais, au cours de sa séance ordinaire tenue le 20 août 2019, a adopté le règlement numéro 19-500 portant le titre de :

Règlement 19-500 abrogeant les règlements 03-355 et 08-382 concernant les tarifs applicables aux frais de déplacement, de représentation et de séjour occasionnés pour le compte de la Ville de Chapais.

Ledit règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Une copie de ce règlement a été déposée au bureau de la soussignée où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance, aux heures normales de bureau.

DONNÉ à Chapais le 21^{ème} jour du mois d'août 2019.

Mariève Bernier
Greffière de la Ville de Chapais